

ABONNEMENT.

SAUMUR :

Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

Poste :

Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :
 A SAUMUR,
 chez tous les Libraires ;
 A PARIS,
 chez DONGREL et BULLIER,
 Place de la Bourse, 32 ;
 EWIG, r. Amboise-Richel., 9 ;
 BLAVETTE, r. d. Lombards, 22.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERCTIONS.

Annonces, la ligne	20 c.
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES
 Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.
 Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
 Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
 chez MM. HAVAS-LAFFITE et Co,
 Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

23 Mai 1881.

NOUVELLES DE TUNISIE.

Alger, 21 mai, 8 h. 30 matin.

Le commandant du 19^e corps au ministre de la guerre.

Un combat sérieux a eu lieu le 19 mai, à 8 heures et demie du matin, à l'est de Chellala, entre la colonne Innocenti et les contingents de Bou-Anema.

Les contingents étaient beaucoup plus nombreux qu'on ne le croyait d'après tous les renseignements antérieurs ; le colonel les évalue à 5,000 hommes, parmi lesquels se trouvaient des Hamyans, Djemba et des partisans de Ouled-Sidi-Cheik.

Notre colonne marchait ayant le bataillon de la légion étrangère à l'avant-garde et nos goums sur les flancs ; le convoi marchait derrière, flanqué de l'infanterie.

Les fantassins ennemis se sont avancés avec une hardiesse remarquable ; nous avons commencé le feu contre eux à 4,000 mètres ; ils ont continué à marcher jusqu'à 400 mètres de nos lignes, mais, perdant beaucoup de monde, ils ont fait demi-tour en courant et se sont sauvés en désordre.

Mais, pendant ce temps, nos goums attaqués par les cavaliers ennemis n'ont pas pu tenir et sont venus se jeter en désordre au milieu de notre convoi, poursuivis par leurs ennemis.

L'action d'une partie de notre infanterie a été paralysée, ne pouvant tirer sur ces cavaliers amis et ennemis mêlés à notre convoi. Enfin, l'ennemi a été mis en déroute et s'est retiré à Chellala.

Le colonel Innocenti évalue à 300 hommes les pertes des Trufis. Nous avons eu malheureusement 37 tués et 46 blessés, dont le sous-lieutenant Lanfrye, du 4^e chasseur d'Afrique, plus 4 disparus.

Le colonel s'occupe à rallier ses goums, à

mettre de l'ordre dans son convoi et il se prépare à marcher sur Chellala.

Nos troupes ont été admirables de sang-froid et de bravoure pendant tout cet engagement.

Général Forgemol à ministre guerre.

Souk-el-Kremis, 20 mai.

Pendant les journées du 18 et du 19, les différentes brigades de la division Delebecque ont opéré en avant d'elles, dans la direction du nord-est et de l'est, des reconnaissances qui montrent que l'ennemi se retire dans le pays des Meckna ; elles s'ouvrent partout passage la pioche à la main.

Je renforce la garnison installée sur Ghardimaou de deux escadrons de la brigade Gaume. Tout continue à bien marcher à Tabarka. Je n'ai pas le rapport du Kef. La division de Constantine est tranquille.

Je pars pour Béja où je compte installer ce soir mon quartier général.

Il y a eu des troubles dans les casernes de Tunis, dans la nuit de vendredi à samedi. Les soldats demandent à être renvoyés chez eux pour faire les moissons.

300 soldats ont déserté. On signale dans les mosquées des exhortations à la paix.

La révolte des forçats à la Goulette est terminée. On a promis à ces malheureux de ne pas leur donner la bastonnade.

Chronique générale.

Le bruit court que M. Gambetta aurait résolu la séparation définitive de la Chambre à bref délai et que, dans ce but, il voudrait laisser à l'Assemblée future le soin de voter le budget.

On ajoute que M. Grévy est absolument opposé à une séparation hâtive. D'après lui, la Chambre devrait siéger jusqu'au mois de juillet.

Hier matin, le bruit courait que M. Barthélemy Saint-Hilaire songerait à se retirer, après le règlement des affaires tunisiennes. Le *Télégraphe* ajoute que l'honorable ministre, partisan du scrutin d'arrondissement, ne croirait pas pouvoir s'associer à une politique basée sur un autre mode de votation.

Séat. — Samedi a eu lieu au Sénat l'élection de deux sénateurs inamovibles.

Les deux candidats des gauches ont été élus : M. Victor Lefranc par 154 voix, M. Didier par 148.

Les deux candidats de droite ont obtenus : M. Robinet de Cléry 89 voix, le général de Rivière 91.

M. Dufaure, très-malade, a demandé un congé d'un mois.

La nouvelle publiée par l'*Intransigeant* de la mort de Jessa Heffmann n'est confirmée par aucun télégramme officiel, ni par aucune information donnée, soit par des journaux russes ou anglais, soit par les agences. (*Temps.*)

M. le président du conseil, en donnant lecture du traité avec le Bey de Tunis, a confirmé ses précédentes déclarations, en disant que notre occupation cesserait dès que l'ordre serait rétabli dans la Régence et la paix sur nos frontières assurée.

Seulement il n'a pas dit un mot de l'article 6, qui impose au Bey l'obligation de ne conclure aucun traité avec d'autres puissances sans en avoir au préalable donné connaissance au gouvernement français.

Or, c'est précisément cet article qui froisse les susceptibilités de l'Italie et de l'Angleterre, parce que ces deux puissances y voient l'établissement d'un protectorat réel, d'une suzeraineté de la France sur Tunis.

Si des complications ou des réclamations diplomatiques se produisent, ce sera à cause de cette stipulation. C'est donc sur ce point

que le gouvernement devait aux Chambres des explications catégoriques.

On dit qu'un désaccord pourrait bien se produire entre le ministre des finances et la commission du budget, M. Magnin voulant cette année, comme l'année dernière, réserver au gouvernement seul le droit d'indiquer les dégrèvements à opérer. (*Télégraphe.*)

Les envois de troupes en Tunisie continuent.

Deux régiments de Lyon vont recevoir l'ordre de partir.

Une pétition des résidents français à Tunis demande l'occupation de la ville par nos troupes.

Une dépêche nous a appris que Midhat-Pacha, repoussé par ordre supérieur du consulat français de Smyrne et des autres consulats étrangers dont il avait imploré la protection, a été arrêté par les autorités ottomanes.

Il n'est pas sans intérêt aujourd'hui de relever cette unanimité des gouvernements à refuser le droit d'asile à un personnage accusé de complicité dans l'assassinat d'un souverain. Ils ont donc fini par reconnaître, comme dit le *Nord*, « que l'auteur d'un attentat sur un chef d'Etat n'est qu'un assassin qui ne doit pas être soustrait à la justice de son pays ».

Une véritable bataille en règle vient de se livrer entre l'Université et l'Institut catholique de Paris.

Sur soixante-douze candidats qui viennent de se présenter à la Sorbonne pour la licence ès-lettres, dix-neuf seulement ont été proclamés dignes du grade par le jury.

Le premier sur les dix-neuf reçus est un prêtre distingué du clergé de Paris, élève des

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE

FILS DU GARDE-CHASSE

(Suite.)

Il voulait qu'on l'aiderait à manger à belles dents la fortune paternelle, il ne pouvait mieux choisir.

Ce soir-là elle était déjà terriblement entamée, mais il était sur une pente où l'on ne s'arrête guère ; grisé par un entourage qui exploitait son amour-propre et son inexpérience, il mettait un fol orgueil à paraître toujours riche et affectait de jouer gros jeu, comme si sa bourse ne dût jamais se vider.

La table du baccarat étant encombrée par un groupe de parieurs ; il me proposa une partie d'écarté que j'acceptai.

Je me croyais à peu près sûr d'avoir raison d'un adversaire aussi novice. Aiguillonné, lui par l'espoir de prendre sa revanche, moi par le désir d'accroître mon gain, nous poursuivîmes et doublâmes l'enjeu.

La chance ne tarda pas à tourner, et j'eus bientôt fait des pertes considérables qui devaient peser lourdement sur mon budget.

J'étais anxieux et sentais la sueur perler sur mon front.

Car j'avais beau faire parade de ma fortune, elle reposait sur des bases si fragiles qu'il fallait bien peu de chose pour la renverser.

Je songeais avec effroi que l'échafaudage si laborieusement élevé et qui faisait illusion au public était peut-être à la veille d'être sérieusement compromis.

La fortune continua à m'être contraire.

Mon or, mes billets de banque s'amoncelaient devant mon adversaire.

Je souffrais horriblement, mon esprit se troublait, je perdais toute ma supériorité de joueur habile.

Je levai par hasard les yeux sur une glace et fus surpris de la pâleur cadavéreuse de mon visage.

J'étais hideux, j'eus honte de moi, et, pour me remettre, je bus coup sur coup plusieurs verres de madère.

Le moment critique, celui que je redoutais, arriva.

Une partie suprême allait décider de mon sort.

L'enjeu était énorme ; si je gagnais, je ne rentrais que dans une partie de mes pertes, mais l'espoir me revenait ; si je perdais, il ne me restait rien, et je me trouvais même débiteur du jeune Massiau ; ce que je souffris dans ce moment terrible devrait suffire pour guérir à jamais de la fatale

passion du jeu.

La partie s'engagea mal pour moi ; mon adversaire avait l'avantage de plusieurs points, il ne lui en restait plus qu'un à faire pour que le dernier espoir me fût enlevé.

Je tenais les cartes que je mêlai et distribuai d'une main fiévreuse.

Un éblouissement passa sur mes yeux ; quelques signes presque imperceptibles me permettaient de distinguer la nature des cartes, j'allais tourner le neuf de trèfle, et j'avais donné à Massiau le roi de la même couleur, j'étais perdu.

Une tentation honteuse m'assaillit et j'y succombai.

Je profitai de ce qu'il n'y avait pas de témoins autour de nous, je fis tomber une fiche et me baissai pour la ramasser.

Pendant ce mouvement, je glissai adroitement dessous la carte qui était à la surface.

Grâce à cet escamotage, mon jeu se trouva magnifique, je fis la volée et gagnai la partie.

Massiau était aussi entêté au jeu que moi ; il voulut continuer et, par un revirement qui n'est pas rare autour du tapis vert, la chance qui s'était longtemps acharnée contre moi, s'obstina à me favoriser.

J'avais conscience d'avoir fait une action infâme, et j'aurais voulu au moins en limiter les conséquences pour ce malheureux ; j'avais beau jouer

avec négligence, je gagnais toujours presque malgré moi.

Massiau s'acharnait et, troublé par cette déveine persistante, multipliait les fautes.

Enfin, il se leva, il avait perdu tout l'argent qu'il avait apporté et me devait en outre une très-forte somme.

Il était blême, avait les yeux éteints et chancelait sur ses jambes ; il me dit adieu d'une voix qui me fit pitié et se retira semblable à un homme ivre.

J'avais des remords et, quand le lendemain on m'apporta le montant de sa dette, j'aurais voulu le refuser ; il me semblait que cet argent me brûlait les doigts ; mais il aurait fallu avouer que j'avais triché, et mes compagnons, si indulgents pour tous les autres actes d'indélicatesse, ne m'auraient jamais pardonné celui-là, parce qu'ils étaient intéressés à l'interdire.

Je cherchai à me rassurer par tous les sophismes que les consciences troublées appellent à leur aide pour chasser les reproches importuns ; je n'y parvins pas, et le soir, quand je me couchai, la tête alourdie par la boisson dont j'avais abusé pour m'étourdir, j'attendis longtemps le sommeil : le souvenir vengeur me tenait éveillé.

(A suivre.)

LOUIS COLLAS.

Carmes et de l'Institut catholique, M. l'abbé Richard; le troisième reçu est l'abbé Jamet; le cinquième est l'abbé Bordier. Dans les dix premiers, nous trouvons les abbés Chauvin, de l'Oratoire, et Rouchon.

Il y a des journaux bien indiscrets et des questions bien gênantes pour le gouvernement de la République.

L'Union franc-comtoise demande pourquoi M^r Colton, évêque de Valence, a été poursuivi pour infraction à la loi sur la conscription des chevaux, et pourquoi un député républicain du département du Doubs, contre qui procès-verbal a été dressé le 22 mai 1880 pour une infraction semblable, n'a encore été, après une année, l'objet d'aucune poursuite?

Si la loi est existante pour un évêque, n'est-elle pas existante aussi pour un républicain? La justice n'est-elle pas la même pour tous, et que signifient ces privilèges?

La distinction entre les chevaux réactionnaires et les chevaux républicains qui sont recensés, les uns avec rigueur, les autres avec une débonnaire tolérance, se généralisera-t-elle? Nous ne sommes pas loin de le croire; car nous savons le sens tout à fait nouveau que les hommes du jour donnent à leur devise: leur égalité admet des tempéraments tout républicains.

On nous écrit de Metz qu'une partie des médecins de la garnison de cette ville sont partis pour Strasbourg, où ils vont assister à des manœuvres d'ambulances militaires qui dureront dix jours. Des détachements de sous-officiers et soldats des troupes de santé ont été envoyés en même temps à Strasbourg pour ces exercices.

Nous ne doutons pas que le service de santé, délivré de la tutelle de l'intendance par la loi d'administration dont le vote est si impatiemment attendu, ne prenne à son tour l'initiative d'exercices semblables dont l'importance ne saurait échapper.

On peut voir, par le fait que nous signalons notre correspondant de Metz, combien nous sommes en retard sur l'Allemagne et combien le corps médical français, une fois livré à lui-même, aura à faire pour mettre le service sanitaire à hauteur des exigences de la guerre moderne. (Progrès militaire.)

ITALIE. — Rome, 21 mai. — M. Sella a essayé de nouvelles tentatives auprès de la gauche modérée; mais il a encore une fois échoué.

Le roi Humbert a refusé de dissoudre la Chambre avant le vote de la loi électorale. Alors l'agitation déjà menaçante et les attaques de la presse contre la monarchie ont redoublé d'intensité.

Dans l'impossibilité de former un ministère de droite pure, et ayant échoué dans toutes ses combinaisons, M. Sella vient de résigner son mandat.

On croit que M. Depretis sera chargé de former le nouveau cabinet.

LA FRONTIÈRE OUVERTE.

Tel est le titre d'une brochure sur laquelle on ne saurait trop appeler l'attention. Et, cette fois, nos gouvernants ou leurs officieux ne sauraient récuser le témoignage sous le prétexte classique qu'il émane d'un réactionnaire, qu'il est dicté par l'esprit de parti, qu'il vient d'une opposition systématique.

L'auteur de l'ouvrage, M. Judet, n'est nullement un adversaire du régime existant: c'est, au contraire, un républicain, un rédacteur du journal républicain le National.

Examinons donc comment ce républicain apprécie les actes de la présente République.

Il s'agit de notre système de défense, des mesures prises pour fermer notre territoire à une invasion.

La France — écrit M. Judet — paye généreusement le lourd impôt de l'argent et du sang; elle a donc le droit de demander des comptes à ceux qui sont chargés de sa défense. Elle ne peut pas ignorer plus longtemps qu'un grand danger la menace par l'incurie du ministre de la guerre qui semblait d'abord digne de confiance; depuis quinze mois les travaux commencés sur la frontière sont interrompus: alors que la nation se repose sur la foi de pompeuses déclarations, une pluie laissée béante en

face de l'Allemagne nous expose désarmés à d'épouvantables surprises.

Et ce n'est pas là une affirmation vaine, au hasard. Elle est accompagnée des preuves les plus catégoriques, établissant péremptoirement que, malgré les énormes dépenses qui ont été faites, les lacunes les plus graves existent dans nos fortifications de la frontière par la faute de M. Farre.

Un système de fortifications avait été conçu et mis en cours d'exécution par le Comité de défense, qui était entré en fonctions à la suite de la guerre de 1870. Parmi les hommes qui ont appartenu à ce Comité de défense, et dont M. Judet donne les noms, nous rencontrons MM. de Cisse, Suzanne, de Berkheim, Frossard, Ducrot, Chanzy, le maréchal Canrobert, du Barail, Douay, Bataille, Lebrun, Berthaut, Renson, — Bourbaki enfin, que M. Farre vient de chasser de la première section du cadre de l'état-major comme incapable ou indigne.

Mais ces lumières faisaient trop ressortir l'incapacité de M. Farre. Il s'empresse, dès qu'il fut le maître, de les éloigner, de renouveler le conseil de défense, de le constituer de telle manière que ces caprices fussent assurés d'y dominer.

La commission compte dix membres: il y dispose maintenant de quatre suffrages, du sien et de ceux de trois sous-ordres directs. Comme sa voix est prépondérante, il suffit qu'il entraîne un seul autre membre pour que sa volonté l'emporte.

Qu'est-il sorti de cette combinaison? Quelle a été l'œuvre de ce nouveau conseil dominé par M. Farre? — C'est toujours M. Judet qui va nous le dire:

Nous ne parlerons point, malgré leur gravité, des lacunes qui subsistent au nord du bassin de la Seine et dans celui du Rhône; mais à l'est, en face de l'Allemagne, personne n'apprendra sans émotion que des trouées, qui pouvaient être fermées depuis des mois, restent béantes.

La première ligne n'est pas achevée. Entre autres observations, à l'entrée des défilés qui donnent accès dans la vallée de la Meuse entre Gironville et le fort de Lucey, il manque un ouvrage, et la gare de Pagny n'est pas suffisamment protégée.

Un des forts d'Epinal, celui d'Uxeguey, n'est pas sorti de terre; or, cette lacune rend impossible la défense de la position, pivot de la ligne des Faucilles. Epinal, point extrême de la ligne fortifiée qui se relie à Belfort en fermant les passages des Vosges, sera pour notre armée un point de concentration de premier ordre. Qu'eussent dit les Parisiens après Sedan, la veille de l'investissement, si le mont Valérien n'avait pas été couronné par un fort? La faute commise à Epinal n'est assurément pas moindre.

Si nous passons à la seconde ligne, bien moins avancée que la première lorsque le général Farre est devenu ministre, nous ne trouvons rien ou presque rien. Epernay et Nogent ne possèdent pas un seul ouvrage; La Fère est incomplet; Reims n'est pas terminé; c'est-à-dire que, dans l'hypothèse d'une défaite, nos jeunes armées n'auraient pas de refuge avant le camp retranché de Paris, et la campagne pourrait prendre le même caractère désastreux qu'elle avait en 1870.

M. Farre n'a même pas l'excuse d'avoir ménagé nos deniers; car, s'il a négligé le nécessaire, il a fait l'inutile; il a gaspillé quantité de millions dans des travaux que tous les hommes véritablement compétents s'accordent à regarder comme parfaitement superflus, — édifant à grands frais en avant de Belfort des ouvrages sans objet, s'opiniâtrant à vouloir entourer Nancy d'une coûteuse ceinture qui ne protégerait même pas la ville contre un bombardement.

La question, si importante, si capitale aujourd'hui, des communications, des transports rapides, n'a pas été mieux traitée par M. Farre que celle des fortifications.

Devant ce système formidable d'agression — continue M. Judet, — (il s'agit du système organisé par les Allemands) quels sont les moyens préparés pour transporter nos corps d'armées et les concentrer à la frontière? Quelles sont les lignes rayonnantes plongeant dans le territoire et convergeant vers la région des premiers combats? Quelles sont les lignes transversales permettant de surveiller la trouée au nord du rideau défensif et de tirer profit de la position centrale de notre armée? Où en sont les travaux demandés par le service du génie pour la défense du territoire dès 1875 (général de Cisse), et de nouveau en 1877 (général Berthaut), par une commission mixte présidée par M. Andral?

En présence des améliorations apportées depuis lors par les Allemands dans la constitution de leur réseau stratégique, le programme formulé par cette commission est-il encore suffisant? Que faudrait-il faire pour le compléter, s'il en est besoin?

Ces questions ont une importance extraordinaire; ne se trouvera-t-il pas un député, un sénateur, pour les poser au gouvernement?

Encore une fois, ce n'est pas un réactionnaire, ce n'est pas un impérialiste ou un royaliste, qui parle de la sorte: c'est un républicain.

Devant ces révélations décisives, en face de faits aussi accablants, M. Farre conser-

vera-t-il encore longtemps le ministère? Nous ne pouvons admettre qu'il reste encore des illusions sur son compte, que, même à gauche, chacun maintenant ne sache pas parfaitement à quoi s'en tenir sur sa parfaite incapacité. Cependant, nous ne nous hasardons nullement à prédire sa chute prochaine. M. Farre peut très-bien trôner encore longtemps au département de la guerre.

S'il est nuisible à la France, il passe en effet pour rendre des services à la République, ou tout au moins à M. Gambetta: par e temps qui court, c'est assez.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 21 mai.

Le marché est un peu faible. Il semble qu'on procède à une liquidation anticipée. Le 5 0/0 est à 119.80 et 119.85, après 119.95. L'amortissable fait 87.25. On est à 91 sur l'Italien et à 16.45 sur le Turc. L'action de la Banque de France obéit au contrat général. Elle descend de 5,575 à 5,550. L'action du Crédit foncier est un peu en deça du cours de 1,700. On fait 1,690 et 1,695, mais avec des tendances caractérisées dans le sens d'une reprise. Le Crédit foncier et agricole d'Algérie se traite à 750 et 755. Les actions des Magasins Généraux d'Algérie sont à 700. La Banque de Paris se cote à 1,278.75. On est à 1,040 sur le Comptoir d'Escompte. Le Crédit Mobilier a quelques oscillations. Il est demandé aujourd'hui à 742.50 et 743.75. Le Crédit général français est fort bien tenu à 770 et 772.50. La Société générale française de Crédit est l'objet d'achats continus à 805 et 810.

Nous laissons la Banque nationale à 735. Cette valeur fait preuve d'une remarquable fermeté. Les bourses indécises sans influence sur ses cours, et elle ne reperd pas le terrain acquis.

Le gros Camionnage de Paris est à 525, les obligations à 485. Les bons privilégiés de l'Assurance financière sont en reprise à 265. Cette dernière valeur constitue un très-bon placement.

Chronique Locale et de l'Ouest.

L'incident de l'Hospice.

« Force n'est pas droit. »

L'incident de l'Hospice nous a valu, depuis quelques jours, des flots de prose évangélique et vexée où M. le pasteur fait l'anguille et joue à cache-anguille.

On se rappelle la question que nous lui avions posée.

La République, lui disions-nous, est aujourd'hui athée par dessus les oreilles. Êtes-vous donc avec elle jusque-là, furré, comme nous vous voyons, dans la poche de M. Combier?

Le proverbe est-il vrai: « Dis-moi qui tu hantes...? »

Pour se dérober à cette question, — qui est en effet des plus indiscrettes, après l'exemple que nous citions d'un certain pasteur Dide, évangélique au guichet de la Recette, et nihiliste en loge, — notre anguille bat les buissons, par les chemins de traverse, avec une agilité incomparable. Les Kroumirs, les Zoulous, les cilices qu'on veut lui appliquer sur la peau (pas possible!), les patenôtres latines, la Somme de Saint-Thomas, Saint-Longin (comprends pas!), le petit vaudeville et le café-concert, les petites figurines, la mythologie, M. Satan, Jupiter et ses f...dres, — il a le cœur d'y revenir! — et enfin la mystérieuse étoile, constellation inconnue (?) qui plane sur les nuits de ce pauvre M. Davaine; tout lui est bon pour déguiser sa piste. Il ne manque que M. Tartufe dans cette promenade en zig-zag.

Revenons au fait, s'il vous plaît, et restons en arrêt sur les points essentiels.

Un seul nous suffira pour aujourd'hui. Nous n'avons pas la prétention de vous faire accepter malgré vous la vérité. Nous l'affirmons une fois de plus, et la voici:

M. le Maire de Saumur, tout maire qu'il soit et président de la commission des Hospices, n'est pas chez lui à l'Hospice de Saumur pour y faire et y défaire, en autocrate franc-maçon et athée, tout ce que bon lui semble.

Une plume autorisée a pris soin, il y a peu de jours, dans ce même journal, de ne pas laisser sur ce point le moindre doute à tout esprit honnête et de bonne foi.

L'Hospice de Saumur est une suite non interrompue et un ensemble de « fondations catholiques » et l'esprit de son administration ne peut cesser d'y être foncièrement catholique, sans forfaire, contre toute justice, à l'intention formelle et indéniable des fondateurs.

Si M. le Maire de Saumur doit se conformer à cette tradition, à plus forte raison M. Davaine, étranger à notre ville, tombé on ne

sait d'où, pasteur d'une minorité protestante imperceptible, n'est-il pas chez lui, dans notre vieil Hôtel-Dieu, pour en faire un hôpital protestant et franc-maçonnieux, ou les libertés égales pour tout le monde — ce que cela veut dire — seront opprimées et tyrannisées.

Ce sont les orphelins, les malades et les vieillards catholiques qui sont chez eux à l'Hôtel-Dieu. La place n'y est d'ailleurs réservée à aucune misère. M. Davaine a seulement le droit — et il en use — d'y protéger, s'il le faut, les rares protestants — deux ou trois à la fois tout au plus — qui peuvent s'y rencontrer.

C'est pour cela, et non pour autre chose, que par une tolérance et une générosité excessives de notre loi française, dont ils abusent aujourd'hui contre nous sans aucune pudeur, les ministres des cultes sans aucune ont été admis dans les commissions hospitalières. Ce n'est pas pour s'y rendre les maîtres et chasser de nos Hospices catholiques l'aumônier, le culte, les dévouements, l'enseignement et les consolations de notre religion. Car c'est bien là ce qu'ils veulent, dès qu'ils tiendront le cordon de la porte et que seuls ils monteront la garde autour de nos malades, de nos orphelins et de nos pauvres. Qui pourrait en douter, malgré leurs belles paroles, et à qui essaieront-ils de faire croire le contraire?

Si les protestants saumurois craignent dans notre Hospice le contact des catholiques, qui les empêche de faire comme nous? Qu'ils mettent la main à la poche et qu'ils fondent pour leurs trois ou quatre pauvres ou malades un asile où ils auront seuls le droit de pénétrer.

Voilà le bon sens et la justice, surtout dans le temps où nous vivons, où l'on proclame si haut — mais avec tant de mensonge — le droit des majorités. Notre ville de Saumur n'a pas encore renié la foi de ses ancêtres. Nous sommes toujours les enfants catholiques des fondateurs de notre Hospice. On peut même affirmer que pour tirer de leur demi-sommeil quelques-uns de nos concitoyens, M. Combier et M. Davaine, étrangement associés, ne pouvaient mieux faire que de se montrer tels qu'ils sont, dans toute la crudité de leur intolérance maçonnique et sectaire.

Ouvrons une parenthèse qui a son utilité. L'illusion de ces messieurs, dans leurs aspirations omnipotentes, provient de cette immense et sinistre plaisanterie qui les a mis, l'un hissant l'autre, où ils sont, et qu'on est convenu d'appeler le suffrage universel.

Au lieu de « plaisanterie », ils savent comme nous qu'on pourrait dire autre chose. Et qu'ils n'aillent pas se récrier. Ils auraient la mémoire trop courte.

Quant le suffrage universel, sous l'Empire, plébiscitait si largement un régime déjà placé à deux doigts de sa perte, que pensaient et que disaient nos républicains d'aujourd'hui de cette fameuse machine qui, depuis dix-huit ans, concluait contre eux? Ils n'avaient pas pour elle assez de mépris et de malédictions.

Donc le suffrage universel n'est qu'un tour de gobelets pour mettre la force « et la caisse » tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, entre les mains des plus audacieux et des plus habiles.

Rien de plus, rien de moins. Le droit, la justice, la vérité, le bon sens viennent d'ailleurs et de plus haut.

MM. Combier et Davaine, aujourd'hui au pinacle, doivent donc en prendre leur part. S'ils ont « la force » en ce moment — par une permission de Dieu qui n'est peut-être pas sans justice, pour faire expier aux bons gens catholiques les somnolences et les inerties de leurs convictions — ces messieurs ne sont pas le droit, ils n'ont pas le droit pour eux dans leurs entreprises anti-catholiques, anti-libérales et anti-charitables sur les Hospices de Saumur.

Ils feront des ruines; c'est le mot d'ordre révolutionnaire. Mais ils auront leur tour, et ces ruines retomberont sur eux avec les larmes qu'ils auront fait verser aux honnêtes gens et aux pauvres.

Or, quoiqu'ils en pensent, il n'y a rien de si lourd et de si puissant devant Dieu que les tortures des âmes et les larmes des malheureux.

Il est vrai que M. Combier ne croit pas en Dieu, et le voilà garé, du moins à son égard, mais M. Davaine y croit sans doute d'une manière ou de l'autre.

Si le cœur lui en dit, nous reviendrons là-dessus.

Pour aujourd'hui, nous le prions d'observer que dans les lignes qui précèdent il n'y a rien qui motive, dans nos colonnes, l'inondation exubérante de sa prose. Nous le citons lui-même, et, pour lui répondre, nous constatons purement et simplement qu'il n'a pas répondu, comme il l'avoue du reste en nous disant que pour nous satisfaire « il va enfin tailler sa plume. » Le reste de notre article est la discussion générale du sujet.

Au surplus, qu'il veuille bien se consoler. Le « petit vaudeville » où l'on rit jaune, et qui fait relâche aujourd'hui ou a peu près, n'a pas encore mis la clef sous la porte.

VOTES DE NOS DÉPUTÉS.

Scrutin sur l'ajournement de la discussion du projet de loi pour rétablir le scrutin de liste, rejeté par 247 voix contre 205.

Ont voté pour : MM. Benoist, Berger, comte de Civrac, comte de Maillé, de Soland. — M^r Freppel.

Ont voté contre : MM. Janvier de la Motte, Maillé.

Sur l'article 4^{er} du projet Bardoux (les députés sont élus au scrutin de liste), adopté par 267 voix contre 202.

Ont voté pour : MM. Janvier de la Motte, Maillé.

Ont voté contre : MM. Benoist, Berger, comte de Civrac, comte de Maillé, de Soland. — M^r Freppel.

Ainsi, excepté MM. Janvier de la Motte et Maillé, tous les députés de Maine-et-Loire ont voté pour le scrutin d'arrondissement. Leurs bulletins se sont mêlés dans l'urne à celui de M. Benoist qui s'attend bien à être évincé par le scrutin de liste et qui, parodiant le mot célèbre : *Amicus Plato sed magis amica veritas*, s'est écrié : Oui, Gambetta m'est cher, mais mon siège de député m'est plus cher encore.

Un violent orage, poussé par le vent d'est, a passé hier soir sur Saumur. Commencé vers 7 heures 1/2, il grondait encore à minuit.

La pluie a tombé par averses, à plusieurs reprises.

Nous apprenons que le tonnerre a tombé au Petit-Puy, commune de Saumur.

S. M. le Roi de Suède vient de conférer la croix de chevalier de l'ordre de Wasa à M. Picard, lieutenant de cavalerie hors cadres, professeur à l'École d'application de cavalerie de Saumur.

THÉÂTRE DE SAUMUR. — La représentation annoncée pour hier soir n'a pas eu lieu, par suite de l'orage et du manque de location. Déjà une autre troupe s'était vue forcée, au commencement du mois, de faire relâche pour cette dernière cause.

On se rappelle qu'au mois de septembre dernier, la représentation d'*Adrienne Lecouvreur*, par M^{lle} Sarah Bernhard — qui vient de faire en Amérique un voyage triomphal — avait été également contremandée, le prix élevé des places n'ayant pu produire une location suffisante.

COMMUNE DES ROSIERS.

Concours de Bestiaux du canton Nord-Ouest de Saumur.

Le lundi de la Pentecôte, 6 juin 1884, jour de l'Assemblée des Rosiers, aura lieu, sur la place du Champ-de-Foire de cette localité, le concours d'animaux domestiques du canton Nord-Ouest de Saumur.

Un grand nombre de primes seront accordées aux plus beaux bestiaux des races chevaline, bovine et ovine.

Il y aura, sur le Mail : danses publiques et mat de cognac ; — de 2 à 4 heures, concert ; — le soir, feu d'artifice tiré par M. Vincent, artificier à Angers.

Comme les années précédentes, les marchands forains trouveront aide et protection dans l'administration des Rosiers.

LOUDUN.

La Chambre de discipline des notaires de l'arrondissement de Loudun est ainsi composée pour l'année 1884-1885 :

Président : M^r Bernier, notaire à Monts.

Secrétaire : M^r Chicoteau, notaire à Loudun.

Syndic : M^r Gaultier, notaire à Loudun.

Trésorier : M^r Noblet, notaire aux Trois-Moutiers.

Rapporteur : M^r Granger, notaire à Montcontour.

Membres : M^r Guet, notaire à Monts, et M^r Martin, notaire à Loudun.

Les Processions.

A l'occasion de l'arrêté interdisant les processions sur la voie publique, dans toute l'étendue de la commune de Nantes, la *Semaine Religieuse*, du 21 mai, rappelle avec beaucoup d'a-propos les déclarations très-précises de M. le Maire, insérées dans la *Semaine Religieuse*, du 14 juin 1879.

A cette date, voici ce que pensait M. le Maire :

« 1^o Les membres des cultes dissidents n'ont fait entendre aucune plainte au sujet des processions de la Fête-Dieu, » et cela, disait M. le Maire, fait honneur au sentiment libéral dont ils sont animés ;

« 2^o A Nantes, la masse de la population aime ces grandes solennités religieuses ; elle en verrait la suppression d'un mauvais œil ; cela est indéniable. Ces processions étant désirées par la grande majorité, par la presque totalité des habitants, il serait impopulaire et vexatoire de les interdire.

« Elles n'offrent aucun danger pour la tranquillité publique.

« 3^o L'interdiction demandée viendrait mal à propos porter préjudice à des intérêts qui méritent d'être pris en sérieuse considération.

« Les processions sont, pour une foule de petits commerçants, l'occasion d'une vente active, et la source de bénéfices très-appreciables. L'administration d'une grande ville ne doit pas et ne veut pas priver la classe populaire, dont les charges sont si lourdes, d'un élément de ressources certaines et avantageuses.

« En présence de cette situation, avait dit le Maire, la ligne de conduite de l'Administration municipale est nettement tracée et sera fermement suivie. »

Voilà ce que disait M. le Maire de Nantes, en 1879. L'expérience a prouvé qu'il avait eu raison d'avoir confiance dans le bon esprit de la population de notre cité.

M. le Maire se fonde sur l'article 45 des articles organiques ajoutés, après coup, au Concordat de l'an IX.

Mais personne n'ignore que ces articles sont abrogés en fait, par le non usage, depuis plus de quatre-vingts ans.

Outre cette abrogation tacite, l'Administration ne devrait pas oublier la disposition de 1847, passée entre le gouvernement français et le Souverain Pontife.

On ne saurait trop en rappeler les termes ; les voici :

« Les articles dits organiques qui furent faits à l'insu de SA SAINTÉ, et publiés sans son AVEU, le 8 avril 1802, sont abrogés en ce qu'ils ont de contraire à la doctrine et aux lois de l'Église. »

La même abrogation résulte de la Charte de 1814 et des Constitutions de 1830, 1848 et 1871, qui ont reconnu la religion catholique, apostolique et romaine comme étant celle de la grande majorité du peuple français.

Comment donc vouloir encore aujourd'hui donner force de loi aux articles organiques de l'an IX, alors qu'ils ont été abrogés par le nouveau Concordat de 1847, dont les termes énergiques ont fait bonne justice des procédés autoritaires des révolutionnaires de l'époque.

L'arrêté qui supprime les processions de la Fête-Dieu est donc en opposition formelle avec la loi de 1847, avec le vœu de la grande majorité des habitants de Nantes, dont il froisse également les affections et les intérêts.

Voilà ce que l'on ne saurait trop répéter. (Espérance du Peuple.)

Le dernier numéro de la *Lanterne d'Arlequin* est tout entier consacré à M. Gambetta. Cette biographie pleine de verve, illustrée de dessins comiques, prend le dictateur à l'épicerie paternelle, le conduit aux marchés, amèrement grotesques, de la Défense nationale, et annonce les pompes du futur voyage à Cabors.

On rit de bon cœur à cet amusant spectacle et l'on aime à voir Arlequin bafouer si gaillardement le fanfaron sans vergogne qui exploite la République.

Vient de paraître chez Charpentier, à Nantes : les *Contes des paysans et des pêcheurs*, recueillis

par Paul Sébillot dans les Côtes-du-Nord et l'Ille-et-Vilaine. Ce volume, qui contient soixante-huit contes inédits, parmi lesquels l'importante série des Fées des boules (des cavernes) et de la mer, est la suite naturelle des Contes populaires de la Haute-Bretagne publiés l'an dernier par le même auteur, et auxquels la presse et le public firent un si favorable accueil.

Publications de mariage.

Henri Baranger, employé à l'usine à gaz, de Saumur, et Pauline Brun, sans profession, de Bourges (Cher).

Jean-Léonard Courtois, opticien, de Saumur, et Marguerite Laporte, sans profession, de Ponsandebat (Basses-Pyrénées).

Ernest-Jean-Baptiste Ardoin, architecte-voyer, et Marie-Louise Hatin, sans profession, tous deux de Saumur.

Joseph Sirben, cultivateur, et Marie Barbier, chapeletière, tous deux de Saumur.

Jules-Louis-Raymond Breton, menuisier, et Marie-Ernestine Michot, couturière, tous deux de Saumur.

Louis-Étienne Guinebert, commerçant (veuf), et Lise Peigné, sans profession, tous deux de Saumur.

Faits divers.

Le Laboratoire municipal.

Les denrées alimentaires soumises à l'analyse chimique donnent des résultats peu rassurants pour l'hygiène de la population parisienne.

Pendant le premier mois de fonctionnement du laboratoire, récemment organisé à la préfecture de police, le public a déposé 540 échantillons, se décomposant ainsi : vins, 212, dont 112 falsifiés ; lait, 290, dont 80 de mauvais. On a constaté que du beurre contenait une certaine quantité de margarine ; la bière et le cidre, le thé, chocolat, vinaigre, jambons, saucisses, pâtés, poivre, miel, confitures, etc., ont été trouvés frelatés en assez grande quantité.

Les inspecteurs du laboratoire ont commencé le 24 mars à faire des prélèvements, en vertu d'un mandat délivré par l'autorité chez les marchands et débitants. Sur 99 échantillons, ils ont constaté qu'il s'en trouvait 30 de mauvaise qualité. Ils ont, en outre, visité 606 établissements et marchés, et opéré 46 destructions de volailles, de viande de boucherie et de poissons avariés.

D'après l'exposé qui précède, la falsification serait de moitié pour le vin ; d'un tiers pour le lait et d'environ un quart pour la bière, le cidre et autres substances.

Le laboratoire amènera une diminution sensible des fraudes, soit en imposant des amendes, soit en livrant à la justice les falsificateurs. C'est par le retentissement des condamnations que disparaîtra cette coupable tendance à sacrifier la santé publique à un lucre obtenu par des moyens peu scrupuleux et peu honorables.

Une rencontre a eu lieu la semaine dernière, aux environs d'Autun, entre M. Asselin du Creusot, et M. de Saint-Victor, intendan des biens de M^{me} la marquise de Talleyrand.

Cette rencontre était motivée par des contestations de peu d'importance, ayant trait aux fréquentes incursions de M. Asselin, qui est un chasseur passionné, sur les propriétés de la marquise.

L'arme choisie était le sabre d'infanterie. A la première passe, M. de Saint-Victor a été grièvement blessé au bas-ventre. Il est mort deux heures après, à la cure de Fragny, où on l'avait transporté.

M. de Saint-Victor laisse une veuve et deux enfants. Il était très-aimé à Autun, où la nouvelle de sa fin tragique a produit une sensation énorme.

Deux ouvriers, les sieurs Morel et Rouche, étaient occupés à charger avec de la dynamite un trou de mine dans une carrière située à Remigny (Saône-et-Loire), quand tout à coup l'explosion se produisit. Les corps des deux victimes furent broyés par les pierres, et on retrouva à une grande distance des lambeaux de chair, plusieurs doigts et une main.

L'un de ces malheureux fut tué sur le coup, l'autre expira une heure après. Ils sont tous deux mariés et pères d'une nombreuse famille.

L'importation des viandes d'Amérique en Angleterre. — On écrit de Londres :

« La réponse ministérielle au discours de lord Stanley d'Alderley, sur la nouvelle maladie porcine, ne cause que de nouvelles récriminations parmi les sommités de la science médicale à Londres. Les médecins les plus autorisés déclarent en effet que c'est l'importation du jambon et viandes d'Amérique contenues dans des boîtes de fer blanc qui est la cause principale de l'épouvantable épidémie de la variole qui exerce de si rapides ravages dans tous les quartiers de la Métropole ainsi que des villes les plus peuplées du Royaume-Uni. »

Un destructeur de vipères. — La Compagnie des chemins de fer de l'Est a chargé M. Poirier, de Ternat, l'intrépide chasseur de vipères, de détruire, à raison de 25 centimes par tête, les vipères qui peuvent se trouver sur la voie ferrée.

M. Poirier s'est mis à l'œuvre dès les premiers jours du mois d'avril. Pendant la première quinzaine, il a détruit, entre Langres et Chaumont, la quantité énorme de 1,374 vipères, plus deux aspics. L'exactitude de ces chiffres est prouvée par des attestations signées des employés de la Compagnie.

COMPAGNIE AUXILIAIRE DES CHEMINS DE FER ET TRAVAUX PUBLICS

SOCIÉTÉ ANONYME, CAPITAL : 12,500,000 FR.

Statuts chez M^r SEGOND, notaire à Paris

SOUSCRIPTION PUBLIQUE

60,000 OBLIGATIONS

Intérêt annuel : 20 fr., payables le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre. — Remboursement à 500 fr. en 95 années par tirage semestriel.

PRIX D'ÉMISSION : 392 Fr. 50 (Jouissance du 1^{er} mai 1881)

En souscrivant... 100 } Bonification de 2 fr. 50
A la répartition... 150 } par titre libéré à la
Le 1^{er} septembre... 142 50 } répartition.

Ces obligations constituent un placement de 5 1/2 0/0 sans compter la prime de remboursement de 110 fr. par titre.

La Compagnie loue aux Chemins de fer, à l'industrie et au Commerce le matériel fixe, roulant et de traction, et principalement les wagons à marchandises qui font régulièrement défaut à certaines époques de l'année. Les demandes ont presque toujours dépassé le nombre de wagons dont la Compagnie dispose, bien qu'elle ait déjà un effectif de 2,404 wagons à marchandises.

Le produit des obligations est affecté à l'extension des affaires sociales et notamment à la construction de nouveaux wagons.

La Compagnie Auxiliaire n'a aucune dette. Son capital-actions et le matériel nouveau à créer avec le produit de l'emprunt, formeraient déjà la sûreté la plus complète : les Obligations ont encore la garantie de la prospérité de l'entreprise. Les locations de wagons produisent à ce jour une recette d'environ un million de francs par an. L'augmentation du matériel et la participation aux grands travaux publics doivent porter cette recette au chiffre total de 4,500,000 francs, alors que le service de l'intérêt et de l'amortissement de l'emprunt n'exige que 1,228,533 fr. 50 c. par an.

Les obligations de la Compagnie Auxiliaire sont comparables à celles des grandes Compagnies de Chemins de fer, même objet, même sécurité, même prix, même remboursement.

Elles leur sont supérieures par le produit qui est de 20 francs par an, au lieu de 15 francs, c'est-à-dire par un revenu d'un tiers plus élevé.

ON SOUSCRIT : Les 23, 24 et 25 mai 1881

A PARIS : chez M. Henri de LAMONTA, banquier, 59, rue Taitbout ; — A la Société Nouvelle de Banque et de Crédit, 52, rue de Châteaudun.

Dans les DÉPARTEMENTS, dans les succursales et chez tous les banquiers correspondants de M. HENRI de LAMONTA et de la Société Nouvelle de Banque et de Crédit.

Les Souscriptions seront reçues sans frais au Comptoir de l'Anjou, à ANGERS.

Dès à présent, on peut souscrire par correspondance

L'admission à la Cote officielle sera demandée

« On n'abuse guère de la publicité quand il s'agit de répandre des bienfaits. »

LA ROCHEFOUCAULT.

SANTÉ A TOUS ADULTES ET ENFANTS, rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, dite :

